



**Conseil d'administration
Séance du 30 juin 2014**

**Délibération n°18-2014
Reconduction des tarifs pour la location des espaces de l'établissement (année 2014/2015)**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 20 juin 2014 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;

La base tarifaire pour la location de certains espaces de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg (atrium, auditorium, galerie, salle des conseils) sur le site caennais de l'établissement a été reconduite pour l'année 2013/2014 lors du conseil d'administration du 18 juillet 2013 (délibération n°21-2013).

Il est proposé au conseil d'administration de reconduire à nouveau ces mêmes tarifs pour l'année 2014/2015 comme suit :

Espaces proposés à la location	Base tarifaire de location pratiquée par la Communauté d'agglomération Caen la mer avant la création de l'EPCC	Base tarifaire de location proposée pour la mise en œuvre d'une politique de valorisation économique et culturelle des espaces de l'EPCC
Auditorium	1 000 € sans plateau 1 500 € avec plateau pour une ½ journée	3 000 € TTC (par module de 4 heures)
Atrium	150 € / heure (espace non aménagé et non équipé)	1 500 € TTC (par module de 4 heures)
Galerie		1 500 € TTC (par module de 4 heures)
Salle des conseils	50/120 € / heure (espace non aménagé et non équipé)	1 500 € TTC (par module de 4 heures)
Forfait Auditorium/Atrium		4 000 € TTC (par module de 4 heures)
Forfait Auditorium/Atrium/Salle des conseils		5 000 € TTC (par module de 4 heures)

Les tarifs sont entendus sous réserve des conditions particulières justifiant un devis adapté (étude des dossiers au cas par cas).

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter la reconduction des tarifs sur l'année 2014-2015 pour la location des espaces du site caennais de l'établissement.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc Pottier



Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 8

Votants : 10

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

La publication le

02 JUIL. 2014



PREFECTURE DU CALVADOS

02 JUIL. 2014



COURRIER

